Image not found or type unknown

Après une vente aux enchères...

Par **louf06**, le **13/09/2008** à **19:54**

J'habite 1 maison dont je suis propriétaire avec mon frère et avec qui je suis en conflit.La maison vient d'être vendue aux enchères 400 000 Euros.Ai je le droit de verser la somme à mon frère de 200 000 E ainsi que les frais annexes(et en ce cas lesquels?) aux fins de rester propriétaire de la maison seul?Je précise que j'habite la maison depuis 20 ans et que j'ai payé les charges afférentes tout ce temps.Merci de votre prompte réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés